

Commune d'EYRANS

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 9 avril 2013

L'an deux mille treize, le neuf avril, à dix-neuf heures, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BAILAN, Maire.

La convocation a été adressée le 27 mars deux mil treize.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bernard BAILAN, Maire,
Mme Rose-Marie BOISSON, M. Pierre MAURIN, M. Gérard LEFAURE, M. Michel FORESTIER,
M. Pascal GARRYT, M. Clotaire PALACIN, Mme Michelle LORTEAU, M. Jacques MIARA,
Mme Arlette JULIEN, Mme Danielle PETIT.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Dominique BLANCHET, Mme Dominique HOURDEBAIGT, M. Philippe ROUSSET.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Rose-Marie BOISSON

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 27 mars 2013

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la précédente séance.

2 – Présentation du compte de gestion - Assainissement par Madame Angélique QUESNEL, receveur

Celui-ci est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3 – Présentation du compte administratif - Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur FORESTIER Michel, délibérant sur le compte administratif Assainissement de l'exercice 2012 dressé par Monsieur BAILAN Bernard, Maire, approuve celui-ci à l'unanimité.

4 – Présentation de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement - Assainissement au titre de l'exercice 2012

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BAILAN Bernard vote celle-ci à l'unanimité.

5 – Budget Primitif 2013 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal a voté le Budget Primitif 2013 de l'assainissement comme suit :

- SECTION D'EXPLOITATION : Recettes : 46 691,00 € Dépenses : 46 691,00 €
- SECTION INVESTISSEMENT : Recettes : 99 449,00 € Dépenses : 99 449,00€

6 – Présentation du compte de gestion - Commune par Madame Angélique QUESNEL, receveur

Celui-ci est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

7 – Présentation du compte administratif - Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur FORESTIER Michel, délibérant sur le compte administratif Commune de l'exercice 2012 dressé par Monsieur BAILAN Bernard, Maire, approuve celui-ci à l'unanimité.

8 – Présentation de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement - Commune au titre de l'exercice 2012

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BAILAN Bernard vote celle-ci à l'unanimité.

9 – Budget Primitif 2013 - COMMUNE

Le Conseil Municipal a voté le Budget Primitif 2013 de la Commune comme suit :

➤ **SECTION FONCTIONNEMENT** : Recettes : 602 384,46 € Dépenses : 602 384,46 €

➤ **SECTION INVESTISSEMENT** : Recettes : 335 689,54 € Dépenses : 335 689,54 €

10 – Renonciation à une concession du cimetière

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 28 novembre 2012, le Conseil Municipal avait concédé à Monsieur BARBOTEAU Jacques le terrain situé au carré 1 n°11.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 28 mars 2013 de Monsieur BARBOTEAU Jacques détenteur d'une concession située carré n°1 n°10 indiquant qu'il renonce à l'acquisition du terrain situé à côté de sa concession.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire :

Prend acte de la renonciation de Monsieur BARBOTEAU Jacques pour le terrain situé dans le carré 1 n°11

11 – Voyage scolaire au Paléosite à Saint Césaire – Devis transporteurs

Vu l'entretien avec la Directrice du Groupe Scolaire de l'Ecole Primaire Jean TOULZA ;

Attendu qu'une sortie au PALEOSITE à SAINT CESAIRE est programmée le mardi 16 avril 2013 pour la classe des CE1/CE2 ;

Attendu que pour assurer ce projet, il convient d'avoir recours à un transporteur ;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis suivants :

	H.T.	T.T.C.
• CHAINTRIER.....	341,12 €	365,00 €
• HEBRARD	322,43 €	345,00 € (kilomètre supplémentaire 1,58€)

Les frais annexes tels que : autoroutes, repas du chauffeur ne sont pas pris en compte dans ces propositions de prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

***Décide** d'accepter la proposition de prix des Transports HEBRARD S.A.R.L. pour un montant TTC de 345,00 € ;*

***Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires, à signer toutes pièces correspondantes.*

12 – ADELFA (Association Départementale d'Etude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques

Vu le courrier de l'Association Départementale d'Etude et de Lutte Contre les Fléaux Atmosphériques en date du 28 février 2013 ;

Attendu que ladite association contribue à protéger les biens qu'ils soient agricoles, urbains, forestiers ou viticoles ;

Vu les phénomènes météorologiques constatés chaque année ;

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal l'adhésion pour l'année 2013 à l'Association Départementale d'Etudes et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (ADELFA), pour un montant de 100,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

***Accepte** l'adhésion auprès d'ADELFA, pour un montant de 100,00 €*

***Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires, à signer toutes pièces correspondantes.*

Questions diverses

a) Autorisation pour utiliser un terrain communal

En réponse à un courrier du 8 avril 2013 de l'Association des Amis de l'Automobile Ancienne de la Gironde, le Conseil Municipal donne son accord pour l'utilisation du parking et des parties enherbées pour la journée du 29 septembre 2013.

b) Fléchage pour les viticulteurs

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour autoriser le Conseil Général de la Gironde et le Syndicat Viticole à implanter sur la commune un système de fléchage qui sera mis en place par Entreprise Signature.

c) Prochaine séance le 24 avril 2013.

LEVEE DE SEANCE